



Octobre 2019

Aperçu du système de vérification pour les fabricants de diamants (bruts à) polis d'origine canadienne

Les fabricants de diamants (bruts à) polis doivent avoir en place des systèmes de traçage, d'identification et d'enregistrement permettant le rapprochement entre les lots, en entier ou en partie, de diamants bruts originaux et les diamants polis canadiens. Dans le cadre de ce programme, les installations où sont effectués la taille et le polissage de diamants doivent également utiliser un système d'identification et d'enregistrement unique pour chaque pierre.

La conformité à ces exigences en matière de traçage est essentielle à l'authentification des diamants en vertu du Code de conduite sur les diamants canadiens.

Exigences minimales en matière de renseignements aux fins de contrôle

1. Preuve d'extraction canadienne (origine)
2. Copie de la facture du producteur, sur laquelle sont inscrites l'origine canadienne et la qualité du brut
3. Le numéro de lot de diamants bruts fourni par le producteur ou fournisseur
4. Le poids total du lot de diamants bruts
5. Le numéro de traçage du fabricant du lot de diamants bruts et de chaque pierre
6. Le poids brut de chaque pierre brute ou le poids du diamant taillé si disponible
7. Le poids du diamant poli
8. Le nom de l'installation où ont été effectués la taille et le polissage

Contexte

Chaque lot de diamants bruts fourni par un producteur de diamants canadien qui est utilisé dans la production de diamants se qualifiant pour le Programme d'authentification des diamants canadiens doit être accompagné d'une facture sur laquelle figurent les éléments suivants :

1. le numéro d'identification unique du lot de diamants bruts
2. un énoncé confirmant l'origine canadienne
3. la description, fournie par le producteur, des diamants bruts compris dans le lot de diamants bruts, ainsi que le nombre de pierres comprises dans ce dernier, si possible
4. le poids total du lot de diamants bruts

Chaque numéro de facture originale pour un diamant extrait au Canada est entré dans le système de gestion d'inventaire du fabricant. Le numéro du lot de diamants bruts devrait également y être consigné, dans la mesure du possible.

2. Les diamants bruts peuvent être fabriqués et vendus en tant que diamants canadiens, ou encore être vendus sans l'appellation d'origine canadienne. Les pierres retirées des lots alors de diamants bruts originaux ne font plus l'objet d'un traçage individuel; elles ne peuvent donc plus être qualifiées de diamants canadiens. En outre, lorsqu'un diamant est séparé de son lot original sans se voir attribuer un numéro d'identification, il ne peut plus se qualifier pour le Programme d'authentification des diamants canadiens.

3. Les lots de diamants bruts destinés à la fabrication peuvent alors être triés en fonction des niveaux de prix aux sièges sociaux des fabricants. Les niveaux de prix servent à catégoriser les diamants selon le nombre de carats, la couleur, la clarté et la coupe. Chaque niveau de prix peut ensuite être divisé pour les pierres pouvant être transformées ou divisées/sciées. Une pierre transformable peut être acheminée en vue d'être polie, tandis qu'une pierre divisible doit être sciée, généralement en deux, mais parfois en plusieurs pierres, dans le but d'en optimiser la rentabilité. Les diamants polis sont nommés selon leur taille : le premier (plus gros) est nommé A, le deuxième est nommé B, puis C, D et ainsi de suite. Dans le cas d'une pierre sciée, le poids doit être enregistré pour chacune des parties correspondantes. Ce nouveau poids est désormais le nouveau poids brut aux fins de rapprochement avec le lot de diamants bruts.

4. Des numéros d'identification des diamants doivent être attribués de façon séquentielle à chacune des pierres. Ce numéro peut être précédé du numéro de lot original ou du numéro de lot du fabricant. L'information que renferme le numéro d'identification d'une pierre doit permettre de retracer l'origine de chaque pierre jusqu'au numéro de facture original du producteur. Le poids total brut des pierres doit correspondre au poids du lot total du fabricant. Généralement, à cette étape, les pierres sont emballées individuellement. Le numéro d'identification de la pierre doit être inscrit sur son emballage ou pli au moyen d'un code à barres ou d'une note manuscrite. Ce numéro accompagnera la pierre pendant tout son processus de transformation.

5. Les pierres brutes peuvent être envoyées à des installations en dehors du siège social du fabricant, lesquelles peuvent être situées ou non dans le même pays. Les pierres brutes envoyées aux différentes installations doivent être consignées dans le système de gestion d'inventaire afin d'indiquer à quelles installations elles ont été envoyées. Chaque installation doit être munie d'un système d'inventaire pour le traçage, l'identification et l'enregistrement des pierres permettant le rapprochement avec le lot de diamants bruts, notamment son numéro, le nombre de pierres qu'il contenait, son poids, et, si possible, les numéros d'identification de toutes les pierres qui en sont issues.

Dans le système de gestion d'inventaire, il est possible d'indiquer que les pierres sont en processus de transformation. Généralement, les installations peuvent renvoyer la marchandise en entier ou en partie; le système de suivi doit être assez rigoureux pour permettre le rapprochement entre les différents envois. Les installations où sont effectués la taille et le polissage doivent être munies d'un système de traçage, d'identification et d'enregistrement permettant la surveillance continue de l'état et du poids de chacune des pierres. De plus, les installations doivent être sécurisées et protégées contre toute perte ou tout dommage potentiel afin de recevoir les lots de diamants bruts et de conserver les diamants bruts admissibles, ainsi que tous les diamants polis provenant du lot, séparés des autres diamants bruts ou polis.

6. Préparation initiale (marquage et évaluation). Les responsables du marquage inspectent les pierres au microscope ou à la loupe afin de les évaluer. Un logiciel numérique est également utilisé pour évaluer la condition interne et externe des diamants bruts. Les pierres qui ne répondent pas aux critères établis par les fabricants sont retirées du système de traçage individuel. Ainsi, une fois retirées du lot, elles ne peuvent plus réintégrer le Programme d'authentification des diamants canadiens.

7. L'installation où sont transformées les pierres renvoie les diamants au fabricant une fois qu'ils sont polis. Il est donc possible que les lots renvoyés par l'installation ne correspondent pas exactement aux lots initialement envoyés par le fabricant. Les lots renvoyés doivent être accompagnés d'une facture détaillant chaque article les constituant (chaque numéro d'identification correspondant aux pierres du lot ainsi que les numéros de lots du fabricant qui y sont rattachés).

Once the diamond is finished being polished it is sent from the factory back to the manufacturer. The batches the factory sends back do not necessarily correspond with the batches originally sent by the manufacturer. The factory must send an invoice with details summarizing the content of the batch (reference is made to each stone number on the invoice sent by the manufacturer and/or parcel numbers of the manufacturer).

Lorsque le fabricant reçoit la marchandise, il doit peser et compter les pierres en vue de confirmer les renseignements inscrits sur la facture. Plus précisément, il fait le rapprochement entre le poids des lots reçus et ceux inscrits sur la facture. Les informations sont ensuite inscrites dans le système de gestion d'inventaire; les modifications (concernant l'état) sont apportées et les détails sont inscrits dans le système.

8. Une fois vérifiées, les pierres reçues sont soumises à une classification finale et sont emballées dans de nouveaux plis/emballages. Leurs numéros d'identification, poids final et classification sont inscrits dans le système de gestion d'inventaire et, éventuellement, sur le pli ou l'emballage. La classification finale n'est pas observée aux fins d'authentification des diamants canadiens, mais elle aide à prouver la traçabilité des pierres.

9. Les diamants vendus sous appellation d'origine canadienne ou identifiés comme tels ne peuvent être vendus à un consommateur avant d'avoir été marqués au laser avec leur numéro d'identification. Le système de gestion d'inventaire doit pouvoir indiquer le lien entre un numéro d'identification marqué au laser et un numéro d'identification du fabricant lorsque ceux-ci diffèrent. En d'autres termes, le numéro gravé au laser doit permettre de retracer l'origine du diamant grâce à la facture originale du producteur.

Étape facultative :

Cette pratique survient parfois avant ou après le marquage final au laser.

Dans l'éventualité où un client demande un certificat d'un laboratoire indépendant, le diamant est envoyé à un laboratoire pour obtenir la certification ou un rapport, et possiblement pour y être marqué au laser (une telle certification consiste en la confirmation, par un tiers, des caractéristiques 4 C : carat, clarté, coupe, couleur). Les informations relatives aux pierres envoyées au laboratoire sont enregistrées et rapprochées lorsqu'elles sont retournées.